



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 16064

Numéro SIREN : 420 375 610

Nom ou dénomination : CREATIS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2015 sous le numéro de dépôt 42535



1504258401

DATE DEPOT : 2015-05-12

NUMERO DE DEPOT : 2015R042535

N° GESTION : 1998B16064

N° SIREN : 420375610

DENOMINATION : CREATIS GROUPE

ADRESSE : 71 AV VICTOR HUGO 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2015/05/07

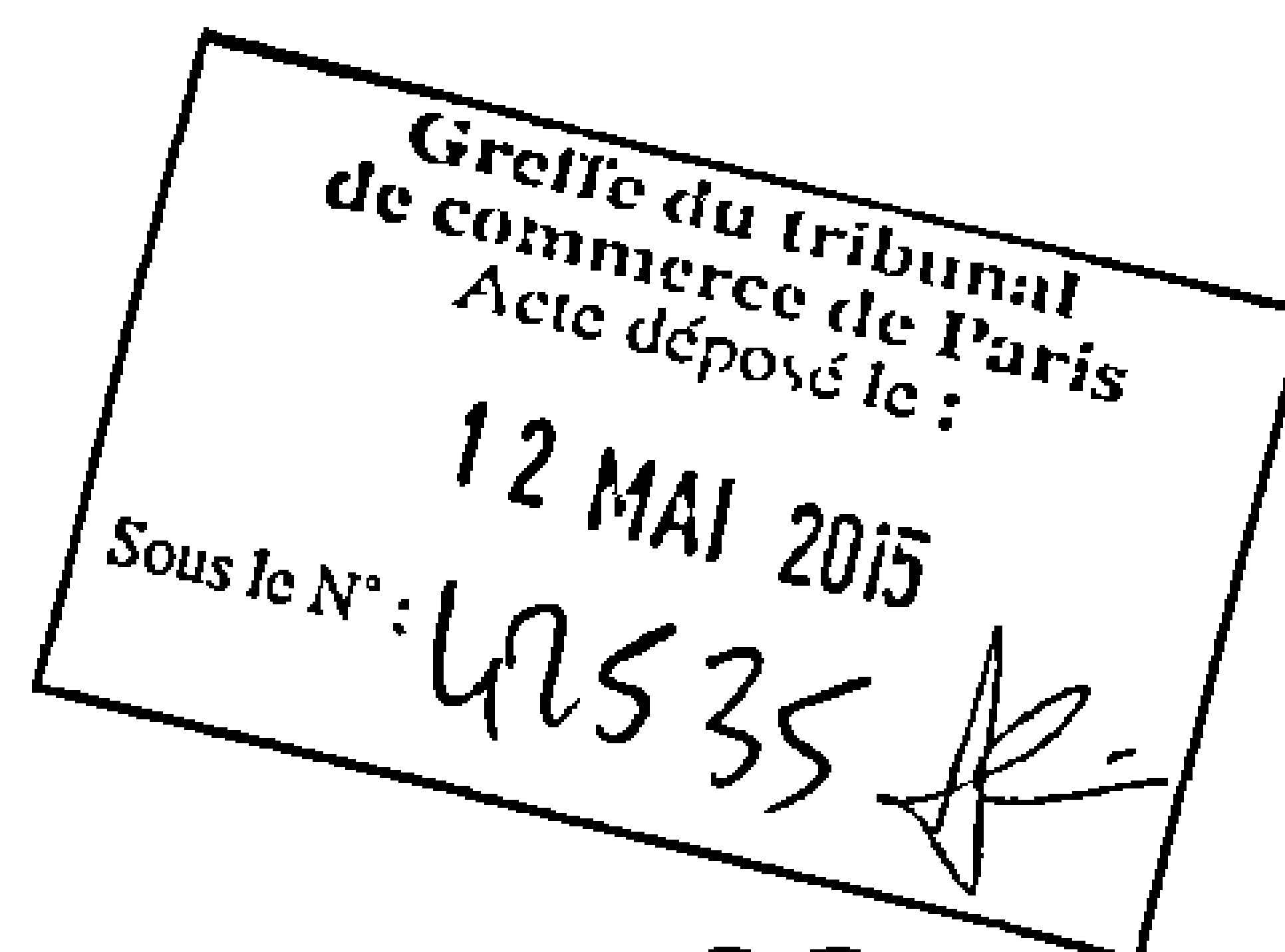
TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :

Emmanuel VILLAEYS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
53 Boulevard Suchet
75116 PARIS

RK 710515



881316064

CREATIS GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 1 898 015 €
Siège social : 71 Avenue Victor Hugo – 75 116 PARIS
RCS Paris 420 375 610

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Apport des titres détenus par :

- Monsieur Tanguy DERKENNE dans la société
CREATIS AUDIT - REGEC
- La société Omega Conseils Expertise, représentée par Monsieur
Olivier LACHKAR des titres détenus dans la société **CREATIS**
GOMEZ & ASSOCIES

A la société

- **CREATIS GROUPE**

Apports des titres détenus par :

Monsieur Tanguy Derkenne dans la société Créatis Audi - Regec

La société Omega conseils expertise dans la société Créatis Gomez & Associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des Associés en date du 14 avril 2015, concernant l'augmentation de capital par les apports en nature des titres détenus, d'une part par Monsieur Tanguy DERKENNE dans la société CREATIS AUDIT – REGEC et d'autre part par la société OMEGA CONSEILS EXPERTISE représentée par Monsieur Olivier LACHKAR des titres détenus dans la société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES à la société CREATIS GROUPE SAS, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

Les valeurs des apports ainsi que leurs rémunérations ont été arrêtées dans les contrats d'apport signés par les apporteurs et le représentant de la société CREATIS GROUPE en date du 20 avril 2015.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à ce type de mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur, au nominal, des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, éventuellement augmentée de la prime d'émission.

A aucun moment je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission relative à l'appréciation de la valeur des apports et vous est présenté selon le plan suivant :

- 1 – Présentation générale de l'opération
- 2 – Description, évaluation et rémunération des apports
- 3 – Vérifications effectuées et appréciation du commissaire aux apports
- 4 – Conclusion

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 Contexte de l'opération

Les deux opérations s'inscrivent dans le cadre d'une restructuration interne de détention de capital, notamment en vue de constituer un groupe fiscal homogène

A l'issue de ces opérations la société CREATIS GROUPE détiendra :

- 99,6% de la société CREATIS AUDIT - REGEC,
- 100% de la société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES.

Apports des titres détenus par :

Monsieur Tanguy Derkenne dans la société Créatis Audi - Regec

La société Omega conseils expertise dans la société Créatis Gomez & Associés

1.2 Personnes morales concernées par l'opération d'apport

Bénéficiaire de l'oppor

- La société CREATIS GROUPE, est une société par actions simplifiée au capital de 2 022 760 euros, dont le siège social est 71 Avenue Victor Hugo 75116 PARIS Immatriculée 420 375 610 RCS PARIS, représentée par Monsieur André-Paul BAHUON, agissant en qualité de Président de la société.
- Elle a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles que définies par l'article de l'ordonnance du 19 septembre 1945, le Code de commerce et le décret du 12 août 1969.
- Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet social.

Les Apporteurs

- 1) Monsieur Tanguy DERKENNE demeurant 5 Sente Maître Jacques 92100 BOULOGNE BILLANCOURT né le 31 janvier 1972 de nationalité française ; détenant 13,1% de la société CREATIS AUDIT - REGEC.

Société dont les titres sont apportés

La société CREATIS AUDIT - REGEC est une société à par actions simplifiée au capital de 137 205 euros, dont le siège social est 71 Avenue Victor Hugo 75116 PARIS, immatriculée 722 005 360 RCS PARIS dont le Président est Monsieur André Paul BAHUON.

La société CREATIS AUDIT - REGEC a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 4 de ses statuts :

« L'exercice de la profession de Commissaire aux comptes».

La durée de la société expire le 1^{ER} février 2047.

Le capital s'élève actuellement à 137 205 euros. Il est divisé en 9 000 actions 15,25 euros entièrement libérées réparties entre :

- Monsieur André Paul BAHUON, propriétaire deS actions
- Monsieur Patrick RIOU, propriétaire de 1 action
- Monsieur Tanguy DERKENNE propriétaire de1 171 actions
- Monsieur Philippe CHARUEL, propriétaire de30 actions
- La société CREATIS GROUPE, propriétaire de7 793 actions

Apports des titres détenus par :

Monsieur Tanguy Derkenne dans la société Créatis Audi - Regec

La société Omega conseils expertise dans la société Créatis Gomez & Associés

- 2) La société OMEGA CONSEILS EXPERTISE représentée par Monsieur Olivier LACHKAR agissant en qualité de Gérant dont le siège social est 2bis rue des Coquelicots 91160 LONGJUMEAU, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 452 949 480.

Société dont les titres sont apportés

La société OMEGA CONSEILS EXPERTISE détient une participation dans la société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES objet de l'apport. La société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES est une société par actions simplifiée au capital de 847 000 euros, dont le siège social est 2Bis rue des Coquelicots 91160 LONGJUMEAU immatriculé sous le numéro 439 395 534 au RCS d'EVRY dont le Président est Monsieur André Paul BAHUON.

La société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

« L'exercice de missions d'expert – comptable, le conseil aux entreprises et l'exercice missions de Commissaire aux comptes».

La durée de la société expire le 4 avril 2100.

Le capital s'élève actuellement à 847 000 euros. Il est divisé en 84 700 actions de 10 euros entièrement libérées réparties entre :

- Monsieur André Paul BAHUON, propriétaire de 1 action
- La société OMEGA CONSEILS EXPERTISE, propriétaire de24 576 actions
- La société CREATIS GROUPE, propriétaire de60 123 actions

1.3 Modalités de l'opération

Conditions suspensives

La réalisation des apports est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- (a) établissement et mise à disposition des associés du bénéficiaire, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, d'un rapport d'un commissaire aux apports, appréciant la valeur des actions apportées et des avantages particuliers,
- (b) approbation de l'évaluation de l'apport et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Apports des titres détenus par :

Monsieur Tanguy Derkenne dans la société Créatis Audi - Regec

La société Omega conseils expertise dans la société Créatis Gomez & Associés

Qualification juridique et fiscale de l'opération

Les contrats d'apport en nature précisent que les apports constituent des apports purs et simples, soumis au régime de droit commun des apports en nature prévu par l'article L.225-147 du Code de Commerce.

Les apports seront enregistrés moyennant le paiement du droit fixe prévu par l'article 810-I du Code Général des Impôts. L'Apporteur entend placer les apports sous le régime prévu par les dispositions de l'article 150-0B du Code Général des Impôts relatives au sursis d'imposition des plus-values d'échanges de titres.

2 – DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

2.1 Rappel du contexte

A) Le capital de la société CREATIS AUDIT - REGEC est constitué de 9 000 actions d'une valeur nominale de 15,25€, détenues par :

	Pleine Propriété	Nue - Propriété	Usufruit	Total
André Paul BAHUON	5	0	0	5
Patrick RIOU	1	0	0	1
Tanguy DERKENNE	1 171	0	0	1 171
Philippe CHARUEL	30	0	0	30
La société CREATIS GROUPE	7 793	0	0	7 793
Total	9 000	0	0	9 000

b) Le capital de la société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES est constitué de 84 700 actions d'une valeur nominale de 10€, détenues par :

	Pleine Propriété	Nue - Propriété	Usufruit	Total
André Paul BAHUON	1	0	0	1
La société OMEGA CONSEILS EXPERTISE	24 576	0	0	24 576
La société CREATIS GROUPE	60 123	0	0	60 123
Total	84 700	0	0	84 700

Apports des titres détenus par :

Monsieur Tanguy Derkenne dans la société Créatis Audi - Regec

La société Omega conseils expertise dans la société Créatis Gomez & Associés

2.2 Appréciation de la valeur des apports

A) Société CREATIS AUDIT - REGEC

Les 1 171 actions détenues par Monsieur Tanguy DERKENNE dans la société CREATIS AUDIT - REGEC sont apportées à la société CREATIS GROUPE.

Il convient de noter que tous les titres, objet du présent apport, ne sont pas des valeurs cotées sur un marché réglementé.

Il a été décidé de retenir, comme valeur d'apport de ces titres, la valeur unitaire déterminée sur la base du dernier bilan arrêté au 31 août 2014. Cette opération peut être considérée comme ayant été réalisée à des conditions de marché entre des parties bien avisées.

Les éléments de calcul ont été extraits des comptes annuels arrêtés au 31 août 2014

- Prise en compte du chiffre d'affaires d'un coefficient de 0,95, cette valeur correspondant alors à la valeur de l'actif incorporel et corporel de la société pour un montant arrondi à 1 237 850 (un million deux cent trente - sept mille huit cent cinquante euros).
- Cette valeur est alors substituée à la valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles, la différence positive étant ajoutée aux capitaux propres et constituant ainsi la valeur globale des parts sociales.

Détermination de la valeur de la société CREATIS AUDIT - REGEC

Eléments	Montants
Valeur des actifs incorporels et corporels réévalués	+ 1 237 850
Valeur des actifs immobilisés incorporels ou corporels au bilan du 31/08/2014	- 235 614
Valeur des capitaux propres au 31/08/2014	+282 018
Valeur globale de la SAS CREATIS AUDIT - REGEC	+ 1 284 254

B) Société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES

Les 24 576 actions détenues par la société OMEGA CONSEILS EXPERTISE dans la société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES sont apportées à la société CREATIS GROUPE.

Il convient de noter que tous les titres, objet du présent apport, ne sont pas des valeurs cotées sur un marché réglementé.

Il a été décidé de retenir, comme valeur d'apport de ces titres, la valeur unitaire déterminée sur la base du dernier bilan arrêté au 31 août 2014. Cette opération peut être considérée comme ayant été réalisée à des conditions de marché entre des parties bien avisées.

Les éléments de calcul ont été extraits de la liasse fiscale arrêtés au 30 septembre 2014

- Prise en compte du chiffre d'affaires « Expertise » de 2 490 378 affecté d'un coefficient de 0,70, du chiffre d'affaires « CAC » de 200 000 affecté d'un coefficient de 0.95, ces valeurs correspondant alors à la valeur de l'actif incorporel et corporel de la société pour un montant

Apports des titres détenus par :

Monsieur Tanguy Derkenne dans la société Créatis Audi - Regec

La société Omega conseils expertise dans la société Créatis Gomez & Associés

arrondi à 1 870 265 (un million huit cent soixante - dix mille deux cent soixante - cinq).

- Cette valeur est alors substituée à la valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles, la différence positive étant ajoutée aux capitaux propres et constituant ainsi la valeur global des parts sociales.

Détermination de la valeur de la société CREATIS AUDIT - REGEC

Eléments	Montants
Valeur des actifs incorporels et corporels réévalués	+ 1 870 265
Valeur des actifs immobilisés incorporels ou corporels au bilan du 30/09/2014	- 1 130 057
Valeur des capitaux propres au 31/08/2014	+1 200 000
Valeur globale de la SAS CREATIS GOMEZ & ASSOCIES	+ 1 940 208
Retenue par les parties pour	+ 1 924 174

Les situations intermédiaires arrêtées au 31 mars 2015 pour les sociétés CREATIS AUDIT – REGEC et CREATIS GOMEZ & ASSOCIES et CREATIS GROUPE confortent les valeurs retenues du 31 août 2014 pour Les sociétés CREATIS AUDIT – REGEC et CREATIS GROUPE et celle du 30 septembre 2014 pour la société CREATIS GOMEZ & ASSOCIES.

2.3 Rémunération des Apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, il convient de comparer la valeur des sociétés CREATIS AUDIT - REGEC et CREATIS GOMEZ & ASSOCIES à la valeur de la société CREATIS GROUPE à partir de la consolidation des activités arrêté au 31 août 2014.

2.3.1 Détermination de la valeur de CREATIS GROUPE rapportée à la consolidation des activités.

Eléments	Montants
Valeur consolidée des détentions du groupe	+ 5 401 245
Valeur des titres consolidés 31/08/2014	- 5 538 506
Correction écart valorisation / quote - part	- 137 261
Valeur des capitaux propres au 31/08/2014	+ 3 060 182
Valeur globale de CREATIS GROUPE	+2 922 921
Valeur retenue	+ 2 929 239
Correctif négociation	+ 300 000
Valeur Créatis Groupe 31/08/2014	+ 3 229 239
Nombre de titre Créatis Groupe	132 640
Valeur unitaire titre Créatis Groupe	24,35
Valeur unitaire titre Créatis Groupe retenue	24,50

Soit une valeur des titres CREATIS GROUPE arrêtée à 3 249 680 euros en conformité avec les dispositions de la charte interne d'Associés concernant les cessions d'actions entre Associés (cessions internes) fixant le prix à 24,50 euros par action jusqu'au 31 décembre 2017.

Apports des titres détenus par :

Monsieur Tanguy Derkenne dans la société Créatis Audi - Regec

La société Omega conseils expertise dans la société Créatis Gomez & Associés

2.3.2 Détermination de la parité entre les valeurs des sociétés CREATIS AUDIT – REGEC, CREATIS GOMEZ & ASSOCIES et CREATIS GROUPE

Eléments	CREATIS AUDIT - REGEC	CREATIS GOMEZ & ASSOCIES
Valeur des titres apportés	1 284 254	1 924 174
Nombre de titres	9 000	84 700
Valeur unitaire	142,69	22.72
Nombre de titres apportés	1 171	24 576
Valeur de l'apport	167 090	558 305
Valeur retenue	167 096	558 306

La valeur des titres CREATIS GROUPE retenue est de 24,50 euros, soit une valeur de 15,25 euros assortie d'une prime d'apport de 9,25 euros.

2.3.3 Nombre de titres CREATIS GROUPE à émettre.

Eléments	CREATIS AUDIT - REGEC	CREATIS GOMEZ & ASSOCIES
Valeur de l'apport	167 096	558 306
Valeur unitaire titre CREATIS GROUPE	24,50	24,50
Nombre de titres à émettre	6 820	22 788

La rémunération des apports donnerait lieu à la création de 29 608 actions nouvelles, à une augmentation de capital de 451 522€ et à l'inscription d'une prime d'émission de 273 874 €, qui sera inscrite au passif de la société CREATIS GROUPE.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux parts anciennes : elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation, étant précisé qu'au titre de cet exercice, le dividende global susceptible de leur revenir serait réduit 'prorata temporis', en raison du temps écoulé entre ladite date de la fin de l'exercice par rapport à une année entière.

3 - VERIFICATIONS ET APPRECIATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

3.1 Diligences accomplies

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à ce type de mission à l'effet de :

- contrôler la réalité des apports ;
- analyser les valeurs individuelles proposées ;
- vérifier la valeur des apports considérés dans leur ensemble ;
- vérifier jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Ma mission ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

J'ai en particulier réalisé les diligences suivantes :

- Je me suis entretenu avec le conseil des parties, avec lequel nous avons examiné les modalités de la restructuration envisagée,
- J'ai analysé les contrats d'apport, et plus généralement, ai pris connaissance de la documentation juridique des sociétés concernées,
- Je me suis fait communiquer les situations au 31 août 2014 ainsi que les situations arrêtées au 31 mars 2015 des sociétés concernées,
- J'ai pris connaissance des valorisations des sociétés que j'ai cherché à corroborer,
- Je me suis assuré de la réalité des biens apportés, de la propriété et de la libre cessibilité des titres faisant l'objet des apports et de l'état des nantissements, gages, ou autres sûretés réelles qui leur seraient attachés.

Par ailleurs, j'ai obtenu des dirigeants de la CREATIS GROUPE une lettre d'affirmation sur les points que j'ai estimé les plus significatifs et je me suis fait confirmer qu'il n'existait pas, à leur meilleure connaissance, d'événements de nature à modifier l'appréciation de la valeur de l'apport.

Ces diligences ont été complétées par les contrôles spécifiques habituels en matière de commissariat aux apports.

Apports des titres détenus par :

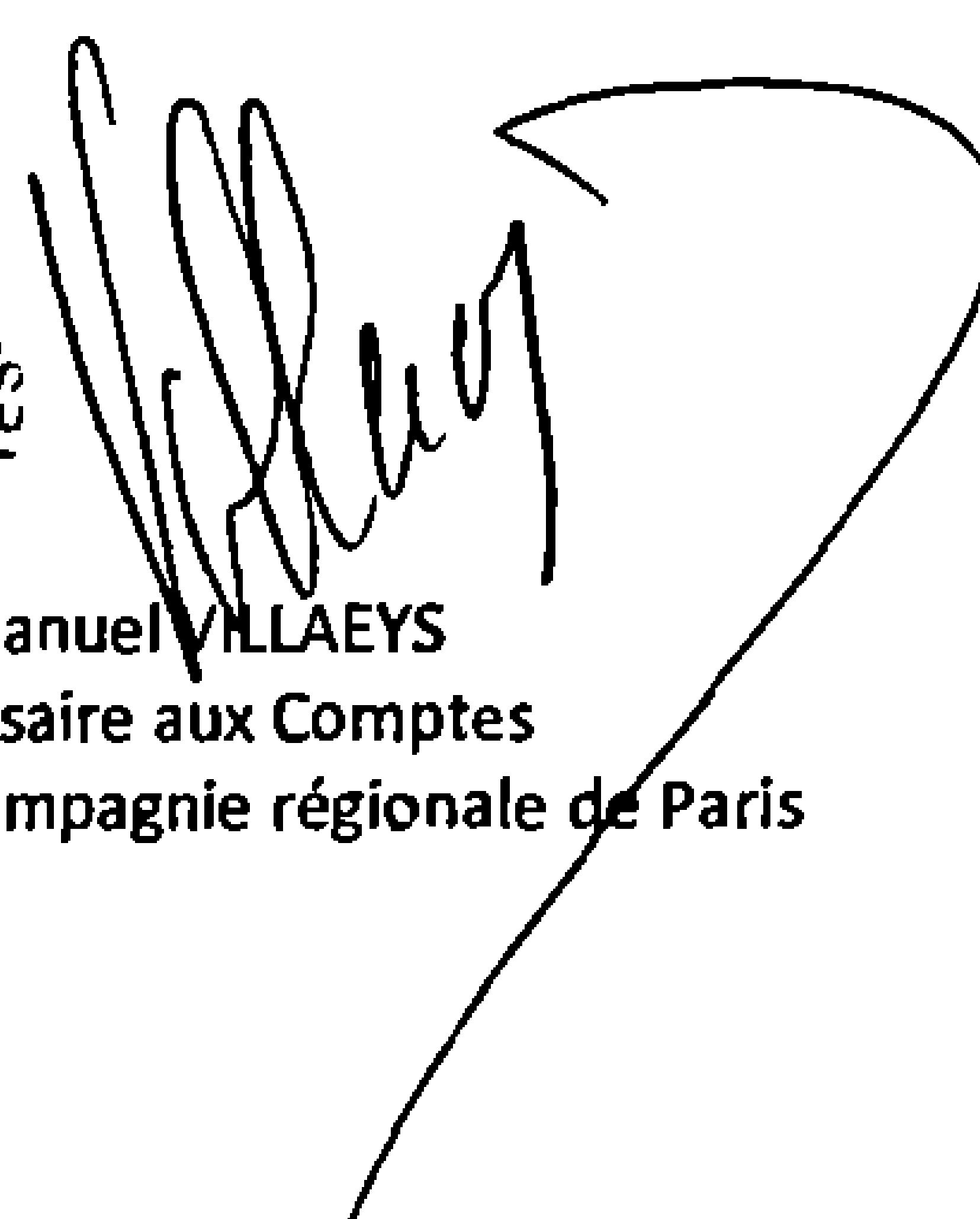
Monsieur Tanguy Derkenne dans la société Créatis Audi - Regec

La société Omega conseils expertise dans la société Créatis Gomez & Associés

4 - CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur globale des différents apports s'élevant à 725 402 € n'est pas surévaluée, et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire majoré de la prime d'émission.

Fait à Paris, le 7 mai 2015



Emmanuel VILLAEYS
53, bld Suchet
75016 PARIS

Emmanuel VILLAEYS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

